



APPEL À CANDIDATURES POUR LA RÉTROCESSION D'UN DROIT AU BAIL COMMERCIAL DE LOCAUX SITUÉS 19, PLACE DE LA LIBERTÉ À L'ISLE SUR LA SORGUE

Objet de la rétrocession

Cette rétrocession intervient à la suite à la préemption par la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue du fonds de commerce situé 19, place de la Liberté. Le commerce ayant définitivement fermé en 2020 lors de la crise sanitaire, sa clientèle a aujourd'hui disparu, entraînant la disparition du fonds de commerce préempté.

Seuls certains éléments de ce fonds de commerce existent encore et sont rétrocédés par la Commune : le droit au bail commercial des locaux (deux droits au bail avec des propriétaires privés, un troisième bail commercial étant à conclure avec la Commune) et l'autorisation de vendre des boissons « Licence de quatrième catégorie – dite licence IV ».

Conditions de la rétrocession

Dans ces locaux de 167m², la Commune souhaite que soit développé un espace de convivialité ouvert toute l'année, adapté au lieu emblématique de cœur de ville qu'est l'Îlot de la Tour d'argent et dont le fonctionnement est cohérent avec celui du cinéma actuellement en cours d'achèvement. Devront être proposées avant tout une activité de bar et vente de boissons, ainsi qu'une activité de micro-restauration.

L'ensemble des conditions de la rétrocession est précisé dans le cahier de charges. Cette rétrocession est, en outre, subordonnée à l'accord préalable des bailleurs. Le repreneur devra s'acquitter à l'égard des bailleurs de l'ensemble des obligations contenues dans les baux.

Prix de cession

Droit au bail commercial : prix ferme de 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros).

Licence IV : prix ferme de 18 000 € (dix-huit mille euros).

Modalités d'obtention du cahier des charges

Pour obtenir le cahier des charges, les candidats devront en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : mairie-commerce@islesurlasorgue.fr.

Remise des candidatures

Les candidatures devaient initialement être remises avant le 16 janvier 2024 à 12h00, par courrier recommandé avec accusé de réception, ou par envoi dématérialisé à l'adresse suivante : mairie-commerce@islesurlasorgue.fr, ou par remise directe contre récépissé.

Le délai de remise des candidatures est prorogé. Celles-ci doivent être remises au plus tard le 20 février 2024.

Critères de sélection

- Qualité et pertinence du projet proposé (60%)
- Profil du candidat et de l'équipe dédiée et motivation du candidat (40%)

Dates d'affichage en mairie du présent avis

Du 11 au 26 janvier 2024.